

Interpellation de Mme De Brouwer : Foire « bestiale » à Saint-Job

Mme De Brouwer souligne la chance que les Ucclois ont eue samedi dernier lors de la Foire de Saint-Job ! Plutôt que les averses, c'est le soleil qui s'est mis de la partie pour célébrer la festivité annuelle qui tient tant aux habitants des environs. Mme De Brouwer s'y rend d'ailleurs depuis toujours.

On ne peut que remercier le travail effectué par les services communaux, leur gestion et leur énergie. Car il y a eu des retours favorables : les jeux gratuits, le cirque, le grimage pour les enfants et autres animations évitant aux parents de craquer leur bourse, la piste d'agilité et le marquage des vélos, les stands associatifs enrichissant l'événement.

Pour Mme De Brouwer, le moment est venu de lancer une réflexion sur les aspects moins positifs d'un événement qui, selon un sentiment partagé, se cherche un peu. En effet, alors qu'une certaine politique communale encourage, à juste titre, la diminution du nombre d'automobilistes, un prix est offert à la carrosserie la plus « bling-bling ucclo-uccloise »...Uccle offre donc le spectacle d'une foire aux bestiaux, agricole à l'origine, qui, cette année, décerne des prix non aux animaux mais aux voitures.

Il y a lieu de se poser des questions sur certains stands, situés notamment aux abords de la brocante, sur la pertinence de leur présence, alors que le Collège est passé devant eux sans trop sourciller. On pourrait se passer de certains vendeurs et centrer une foire autour de conceptions telles que le local et l'écoresponsabilité, mettre en avant la transition énergétique, des commerçants écoresponsables, des fermiers actifs dans l'agriculture biologique, la permaculture ou encore la biodynamie. Cette année, il y avait un four à pain et un atelier de création cosmétique. Il serait opportun de proposer plus de stands de ce genre, qu'ils soient liés à des activités agricoles ou artisanales, lesquelles sont essentielles pour quiconque veut devenir plus autonome ou réduire son empreinte écologique par l'acquisition de savoirs théoriques et de gestes pratiques.

Mme De Brouwer est extrêmement préoccupée par la souffrance animale à la Foire de saint-Job. Heureusement, il n'y avait plus cette fois-ci l'exposition de rapaces nocturnes contraints de subir en plein jour le vacarme généré par une telle foire. Mais quelle honte d'avoir encore ce manège à poneys, obligés de tourner en rond toute la journée, les oreilles assourdies par un bruit très fort et répétitif ! Cela s'appelle de la maltraitance. Quelle horreur de voir à nouveau des chèvres ou des vaches, attachées la corde au cou, incapables de faire un demi-tour sur elles-mêmes, parfois couchées toute une journée dans leurs propres déjections ! Cela s'appelle de la maltraitance. Quel déshonneur de voir toujours des oiseaux enfermés dans des cages sans jamais pouvoir déplier leurs ailes ! Cela s'appelle de la maltraitance. Les animaux ne s'apparentent pas à des objets qu'on exhibe : ce sont des personnes qui souffrent elles aussi.

Dès lors, Mme de Brouwer invite le Collège à se pencher sérieusement sur le problème de la condition animale en fondant sa réflexion sur les deux axes suivants :

- la nécessité de placer les animaux (ou les stands qui en présentent) en des lieux adaptés, c'est-à-dire loin des forains qui font énormément de bruit car, en raison de leur ouïe plus fine, les animaux sont sensibles au bruit ;
- l'exigence d'un espace vital suffisant pour permettre une liberté de mouvement, ce qui implique l'interdiction du manège à poneys (d'ailleurs, en vertu d'une ordonnance bruxelloise, les manèges à poneys seront interdits à partir du 1^{er} janvier 2019).

Pour Mme De Brouwer, il serait opportun d'inviter des associations protectrices des animaux ainsi que des gestionnaires de refuges afin de sensibiliser les citoyens à la question du bien-être animal. Des activités pédagogiques devraient également permettre de rapprocher les habitants des animaux.

Mme De Brouwer aimerait donc connaître l'avis du Collège sur le prix décerné à la plus belle automobile et sur la problématique du bien-être animal à la Foire de Saint-Job.

M. le Président estime que, sous la houlette du précédent Bourgmestre, Armand De Decker, la Foire de Saint-Job a déjà évolué dans le sens des préoccupations exprimées par Mme De Brouwer, même s'il est évidemment toujours possible de réfléchir à d'éventuelles améliorations.

L'organisation de la foire se fonde sur un fil conducteur sur lequel se greffent, dans la mesure du possible, des activités renouvelées chaque année.

Le concours agricole a été supprimé en 2016 car, dans un contexte d'économie budgétaire, il convenait de simplifier l'organisation afin de comprimer les frais de personnel. Depuis lors, ce concours a cédé la place à une exposition sur les animaux de la ferme.

M. le Président ne partage pas les réticences de Mme De Brouwer à l'égard de l'exposition de véhicules automobiles d'exception, dont le caractère convivial et sympathique ne lui semble pas du tout contraire à l'esprit de la foire de Saint-Job.

Les stands installés chaussée de Saint-Job sont occupés par des marchands sélectionnés par un placier professionnel, qui veille à assurer la diversité des offres proposées.

Deux collaborations acquises depuis 2016 cherchent à promouvoir l'économie locale et l'écoresponsabilité. Il s'agit en l'occurrence d'ateliers consacrés respectivement à la fabrication artisanale de pain et à la création de cosmétiques naturels. Chaque édition de la Foire de Saint-Job propose des nouveautés s'inscrivant dans cette perspective. Des contacts ont notamment pu être établis avec des apiculteurs par l'entremise de M. Desmet. L'association « La ruche qui dit oui », présente l'année dernière, ayant été absente cette fois-ci, M. le Président espère qu'elle participera à l'édition 2018 de la foire. Les organisateurs de la foire espèrent également la présence l'année prochaine d'une association active dans la promotion des poulaillers durables et favorable au retour des poulaillers dans les jardins, avec laquelle des contacts fructueux ont pu être établis.

M. le Président conçoit très bien que la situation particulière des poneys suscite des inquiétudes. Il tient néanmoins à souligner que le responsable du manège veille à ce que ces animaux soient bien traités. En effet, les poneys qui ont participé à la Foire de Saint-Job vivent par ailleurs dans un environnement propice à leur épanouissement. Toutefois, la Région bruxelloise a adopté une ordonnance prévoyant l'interdiction des manèges à poneys à partir de 2019. La convention établie entre la commune et le propriétaire des poneys inclut en principe une nouvelle édition pour 2018. Partageant les craintes émises par Mme de Brouwer, le Collège compte examiner la possibilité de mettre un terme à cette expérience plus tôt que prévu.

Quoiqu'il en soit, la commune s'efforce toujours d'intégrer dans le programme de la Foire de Saint-Job les initiatives spontanées qui méritent d'être retenues.

Mme De Brouwer estime qu'il serait intéressant d'enrichir le programme de la Foire de Saint-Job avec des actions de sensibilisation aux difficultés vécues par les personnes porteuses de handicap ou les personnes à mobilité réduite (PMR). Elle cite à titre d'exemple les parcours que les personnes voyantes sont invitées à suivre le visage dissimulé par un bandeau afin de prendre conscience des problèmes de mobilité vécus par les aveugles.

Les réfugiés résidant dans le centre de la Croix-Rouge sis à proximité pourraient aussi être associés à la Foire de Saint-Job, de manière à développer le lien social entre la population installée depuis longtemps et les nouveaux arrivants.